



FÉDÉRATION NATIONALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION

Formation

Pour accompagner la professionnalisation
de vos interventions

2015
inavem.org

SOMMAIRE

L'INAVEM votre partenaire formation	3
-------------------------------------	---

LES FORMATIONS DE BASE	5
-------------------------------	----------

Les fondamentaux	
- Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes: tronc commun	6
- Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes: tronc commun et module technique	7
- Pour les non-adhérents: Accueillir les victimes et mener un entretien	8
- Accueil téléphonique des victimes	9
- Techniques d'écoute et d'entretien : perfectionnement	10

L'accompagnement global et pluridisciplinaire	
- Mieux comprendre la procédure pénale	11
- Victimes d'agressions sexuelles: la clinique	12
- Victimes d'agressions sexuelles: la réponse judiciaire	13
- Violences conjugales	14
- Enfants victimes et enfants témoins de violences conjugales	15
- Prise en charge des enfants victimes	16
- Souffrances et harcèlement moral au travail	17
- Accompagnement social des victimes	18
- Accompagnement au procès	19
- Événement grave: organisation des dispositifs de prise en charge des victimes	20
- Accidents collectifs: intervention et prise en charge	21

LES COMPÉTENCES MÉTIERS	22
--------------------------------	-----------

Management associatif	
- Communiquer sur son activité et travailler avec les médias	23

Perfectionnement juridique	
- Procédure pénale appliquée	24
- Accidents de la circulation	25
- Indemnisation des victimes d'infractions	26
- Réparation du dommage corporel	27
- Actualités du droit des victimes	28

Interventions des psychologues	
- Techniques de debriefing	29
- Sensibilisation de la prise en charge des victimes par la thérapie comportementale et cognitive	30
- Mise en place et animation de groupes de paroles pour victimes d'agressions	31

Médiation pénale	
- Médiation pénale: principes et déroulement	32
- Médiation pénale en matière familiale	33
- Médiation pénale: perfectionnement	34

Administrateur Ad Hoc	
- Administrateur ad hoc pour mineurs victimes	35

LA JUSTICE RESTAURATIVE	36
--------------------------------	-----------

- Enjeux et mise en place des rencontres détenus/victimes	37
- Les rencontres condamnés victimes	38
- La médiation restaurative	39
- Les conférences restauratives	40
- Les cercles restauratifs	41
- Les cercles de soutien et de responsabilité	42
- Formation des représentants de la communauté	43
- Modules complémentaires et d'analyse des pratiques	44

Notes	45
--------------	-----------

Fiche d'inscription	46
----------------------------	-----------

Modalités d'inscription aux formations	47
---	-----------

L'INAVEM, partenaire de votre formation

L'Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation est la fédération nationale des 135 associations d'aide aux victimes, conventionnées par le ministère de la Justice et couvrant l'ensemble du territoire national. Son objectif est de promouvoir et de développer l'aide et l'accompagnement des victimes, les pratiques de médiation et toute autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes.

À cet effet, les associations d'aide aux victimes répondent aux attentes et aux besoins des victimes par :

- Une écoute privilégiée pour identifier les besoins des victimes et proposer :
 - Une information sur leurs droits,
 - Un soutien psychologique,
 - Un accompagnement social.
- Une orientation vers les services spécialisés (avocats, services médico-psychologiques),
- Des missions ciblées à destination notamment des mineurs victimes et des victimes d'accidents collectifs.
- La mise en œuvre d'une médiation ou de toute forme de justice restaurative.

Tarifs des formations pour inscription individuelle*

- > Pour les associations adhérentes à l'INAVEM et les étudiants : **100 €/jour**
- > Pour les associations (hors adhérents INAVEM), Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : **150 €/jour**
- > Pour les autres structures non adhérentes : **250 €/jour**
 - * sauf prix spécifique.

Les formations sur mesure

L'INAVEM organise, à la demande des associations d'aide aux victimes ou de toute autre structure, des formations « sur mesure ».

Les demandes sont étudiées par :

Anne Houchois – coordonnatrice formations

01 41 83 42 21 - formations@inavem.org

L'INAVEM, partenaire de votre formation

Tarifs des formations « sur mesure » (en France métropolitaine)

- > Pour les associations adhérentes à l'INAVEM : **1000 €/jour**
- > Pour les associations (hors adhérents INAVEM), Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : **1250 €/jour**
- > Pour les autres structures non adhérentes : **1600 €/jour**

Informations pratiques

L'INAVEM est une association loi 1901 - n° Siret : **339 175 705 00054** - exonérée de TVA.

L'organisme de formation continue est inscrit à la Préfecture de la région Ile-de-France sous le numéro de déclaration d'existence **11754528775**.

Renseignements administratifs :

Dominique Llosa – secrétariat formation

01 41 83 42 03 - administration@inavem.org

Le centre de ressources documentaires

Le fonds documentaire, spécialisé en victimologie, comporte actuellement plusieurs milliers de références de toutes natures (publications diverses, textes normatifs, articles, travaux universitaires). Il a pour ambition de contribuer à la compréhension des différentes dimensions de l'aide aux victimes d'infractions pénales et de la médiation pénale : juridique, judiciaire, psychologique, sociale, associative...

LES FORMATIONS DE BASE

Les fondamentaux

Tout intervenant d'une association d'aide aux victimes nouvellement arrivé ou élu trouvera un intérêt certain à suivre la formation « **Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes: tronc commun** ».

Cette formation permet de comprendre l'environnement des associations d'aide aux victimes, de bénéficier d'une culture commune et d'une présentation des valeurs et missions des associations d'aide aux victimes.

Nous souhaitons que tous – élus, bénévoles de terrain et bien sûr salariés quel que soit le poste occupé; du directeur au secrétaire en passant par les juristes, les psychologues, les accueillants – participent à cette formation car c'est notre socle commun d'intervention.

Pour les élus, il s'agit de parler de l'activité et de défendre le projet associatif de l'association. Pour les directeurs, il s'agit également de porter les valeurs de l'INAVEM au sein de l'association et auprès des partenaires et de veiller au bon accueil des victimes.

Pour les intervenants salariés ou bénévoles, il s'agit d'intervenir dans un cadre déontologique, de connaître les réponses juridiques de base et de connaître le public reçu au sein des associations d'aide aux victimes.

Pour compléter cette formation, deux modules sur l'entretien, soit en face-à-face, soit par téléphone.

- « **Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes: module technique** »
- « **Accueil téléphonique des victimes** »

La formation « **Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes** » étant réservée aux adhérents de l'INAVEM, nous proposons à toute personne ne faisant pas partie d'une association d'aide aux victimes adhérente à l'INAVEM la formation « **Accueillir et mener un entretien avec les victimes** ».

L'accompagnement global et pluridisciplinaire

Les modules liés à l'accueil peuvent être complétés par les formations proposant une approche transversale des prises en charge dans le cadre d'un **accompagnement global et pluridisciplinaire des victimes**.

En effet, toutes les formations présentées dans cette partie peuvent être suivies par tout intervenant associatif quelle que soit sa formation de départ. Elles permettent une vision globale de l'activité de l'association d'aide aux victimes et de proposer des orientations adéquates.

Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes

Tronc commun

Objectifs

Cette formation est le module d'intégration au réseau INAVEM de tout nouvel intervenant associatif salarié ou bénévole. Elle est accessible à toute personne quels que soient sa formation, son statut et son poste. Nous souhaitons qu'elle soit suivie par le plus grand nombre d'entre vous. L'objectif est de bien comprendre le rôle et fonctionnement des associations d'aide aux victimes par rapport aux publics accueillis, à l'environnement partenarial et à la politique nationale d'aide aux victimes et de permettre à chacun d'apporter les premières réponses juridiques en matière de procédure pénale et de démarches à faire suite à une infraction pénale.

Public

Bénévoles, salariés et nouvellement recrutés des associations d'aide aux victimes.

Contenu

■ L'environnement de l'association d'aide aux victimes

- L'aide aux victimes en France : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes
- La fédération INAVEM (missions, services, organisation)
- Les partenaires des AAV
- Les missions des AAV

■ Approche du droit des victimes

- L'organisation judiciaire
- Les étapes de la procédure pénale
- L'indemnisation

■ Les conséquences psychologiques de l'infraction

Formateurs

Sabrina Bellucci – directrice générale de l'INAVEM

Jérôme Bertin – directeur adjoint INAVEM

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Coordination : **Édith Monsaingeon** – directrice d'association INAVEM de Marseille

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

du 23 au 25 mars 2015

du 2 au 4 novembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

Gratuit

Formation réservée aux salariés et bénévoles des associations d'aide aux victimes adhérentes à l'INAVEM

Nombre de participants

15 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- TEE : perfectionnement
- Accueil téléphonique des victimes
- Accompagnement social
- Toutes les formations sur l'accompagnement des victimes

Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes

Tronc commun et module technique

Objectifs

Cette formation complète permet aux stagiaires qui reçoivent effectivement les victimes d'être formés à l'entretien avec des victimes afin d'analyser et de répondre au mieux aux attentes et besoins des personnes accueillies.

Public

Bénévoles, salariés et nouvellement recrutés des associations d'aide aux victimes.

Contenu

Tronc commun

■ L'environnement de l'association d'aide aux victimes

- L'aide aux victimes en France : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes
- La fédération INAVEM (missions, services, organisation)
- Les partenaires des AAV
- Les missions des AAV

■ Approche du droit des victimes

- L'organisation judiciaire
- Les étapes de la procédure pénale
- L'indemnisation

■ Les conséquences psychologiques de l'infraction

Module technique

■ Les techniques d'écoute et d'entretien

■ Les conséquences sociales de l'infraction

■ Cas pratiques et jeux de rôles

Formateurs

Sabrina Bellucci – directrice générale de l'INAVEM

Jérôme Bertin – directeur adjoint INAVEM

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Aurélié Clesse – assistante sociale association INAVEM de Pau

Coordination : **Édith Monsaingeon** – directrice d'association INAVEM de Marseille

Durée

5 jours soit 30 heures

Dates

du 23 au 27 mars 2015

du 2 au 6 novembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

Gratuit

Formation réservée aux salariés et bénévoles des associations d'aide aux victimes adhérentes à l'INAVEM

Nombre de participants

12 personnes

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- TEE : perfectionnement
- Toutes les formations sur l'accompagnement des victimes



Pour les non-adhérents : Accueillir les victimes et mener un entretien

Objectifs

Cette formation permet de comprendre les bases du droit des victimes dans la procédure pénale, le rôle des associations d'aide aux victimes et des divers partenaires et de savoir mener un entretien avec une victime.

Public

Toute personne ayant à accueillir des victimes et à orienter vers les intervenants adéquats.

Contenu

- **L'aide aux victimes en France : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes**
- **Approche du droit des victimes**
 - L'organisation judiciaire et les étapes de la procédure pénale
 - Le droit des victimes dans la procédure pénale
- **Les conséquences psychologiques et sociales de l'infraction**
- **L'entretien avec la victime**

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Exercices sur les techniques de communication
- Jeux de rôles

Formateurs

Un juriste
Marc Paul Sebastiao – psychologue clinicien

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

du 31 mars au 2 avril 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 450 €
- Tarif autre public : 750 €

Nombre de participants

12 personnes



.....

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Accueil téléphonique des victimes

Objectifs

Assurer le primo accueil des victimes au téléphone et plus largement répondre aux victimes tout au long de son parcours.

Public

Toute personne chargée de l'accueil téléphonique au sein d'une association ou d'une structure recevant des victimes.

Cette formation est plutôt à destination du personnel d'accueil, des secrétaires et standardistes.

Contenu

- **Les conséquences de l'infraction sur la victime**
- **L'entretien téléphonique**
 - Les étapes de l'entretien, les techniques de communication, de reformulation et de questionnement
 - La prise en compte des différentes réactions et des personnalités difficiles
 - La prise en compte des émotions de l'appelant
 - La communication au téléphone
- **Études de cas et jeux de rôles**

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Exercices sur les techniques de communication
Jeux de rôles.

Formateurs

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

15 et 16 septembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants: 200 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €
- Tarif autre public: 500 €

Nombre de participants

12 personnes

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Mieux comprendre la procédure pénale



Techniques d'écoute et d'entretien : perfectionnement

Objectifs

Perfectionner sa pratique professionnelle et comprendre les enjeux d'un entretien avec une victime

Public

Toute personne ayant suivi une formation sur les techniques d'écoute et d'entretien et ayant de l'expérience dans l'accueil des victimes.

Contenu

- Rappel du cadre et des grandes étapes de l'entretien à partir de situations rencontrées par les stagiaires
- Notions de transfert et contre-transfert
- Les résistances et mécanismes de défense
- Analyse de situations et jeux de rôles

Formateurs

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Durée

2 jours soit 14 heures

Dates

10 et 11 septembre 2015

Lieu

INAVEM
Délocalisation à la demande

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Mieux comprendre la procédure pénale

Objectifs

Permettre aux personnes n'ayant pas de formation juridique de mieux appréhender les concepts de droit pénal et de comprendre les étapes de procédure.

Public

Cette formation est plutôt à destination du personnel d'accueil, des secrétaires et standardistes.

Elle est également accessible aux psychologues cliniciens.

Contenu

- Présentation des grands principes du droit pénal
- Les étapes de procédure en cas d'infraction pénale
- Cas pratiques
- Études de situation

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Cas pratiques

Formateurs

Un juriste d'une association d'aide aux victimes

Durée

1 jour soit 6 heures

Dates

2 juin 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants: 100 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 150 €
- Tarif autre public: 250 €

Nombre de participants

15 personnes



Victimes d'agressions sexuelles

La clinique

Objectifs

Comprendre les conséquences d'une agression sexuelle sur le plan physique, physiologique et psychologique.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- Tableau clinique
- Enjeux psychiques du traumatisme sexuel
- L'inceste
- Les agressions sexuelles sur mineurs
- Clinique de l'urgence
 - Accueil et premier entretien,
 - Examen médico-psychologique
 - L'expertise clinique
- Viol collectif
- Approche interculturelle
- Études de cas clinique

Formateurs

Samuel Lemitre – docteur en psychopathologie clinique, psychologue psychothérapeute

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

21 et 22 septembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €■
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Victimes d'agressions sexuelles : la réponse judiciaire

Victimes d'agressions sexuelles

La réponse judiciaire

Objectifs

Comprendre les conséquences d'une agression sexuelle sur le plan physique, physiologique et psychologique.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- Introduction: l'image de la victime – préjugés et réalités
- Le droit applicable
- Les choix procéduraux et leurs incidences
- Le déroulement de la procédure pénale
- La réparation et l'indemnisation
- Cas particulier: les mineurs victimes, les victimes par ricochet, les victimes ayant concouru à la réalisation de leur dommage

Formateurs

Anaïs Defosse – avocate Paris

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

5 et 6 octobre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants: 200 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €
- Tarif autre public: 500 €

Nombre de participants

15 personnes

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Victimes d'agressions sexuelles: la clinique
- Indemnisation des victimes d'infractions
- Réparation du dommage corporel



Violences conjugales

Objectifs

Comprendre les besoins et attentes des victimes de violences conjugales, les accompagner au mieux dans un parcours complexe et expliquer les réponses juridiques tant au pénal qu'au civil.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Présentation de la politique de lutte contre les violences conjugales et la plus-value des associations d'aide aux victimes dans cette prise en charge,**
- **Le processus de violence**
- **Les conséquences des violences conjugales sur les victimes et l'accompagnement proposé**
- **Les réponses judiciaires**
- **La prise en charge des auteurs de violences conjugales**

Formateurs

Un magistrat

Laurence Lavancier Markovic – psychologue clinicienne – Paris

Alain Legrand – psychologue clinicien (Association de lutte contre les violences) Paris

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

17 et 18 novembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Enfants victimes, enfants témoins de violences conjugales

Enfants victimes, enfants témoins de violences conjugales

Objectifs

Comprendre les besoins et attentes des victimes de violences conjugales, les accompagner au mieux dans un parcours complexe et expliquer les réponses juridiques tant au pénal qu'au civil.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Descriptif, problématique et enjeux des violences conjugales**
- **La clinique : conséquences sur les enfants**
- **La prise en charge : que faire, dans quels délais,**
- **Le cadre légal**
- **Cas cliniques**

Formateurs

Jean-Michel Coq – psychologue clinicien, Maître de conférences Université de Rouen
Carole Damiani – psychologue clinicienne Paris, chargée de mission INAVEM

Durée

1 jour soit 6 heures

Dates

16 novembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants: 100 €■
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 150 €
- Tarif autre public: 250 €

Nombre de participants

20 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Violences conjugales

Prise en charge des enfants victimes

Objectifs

Comprendre le traumatisme et l'accompagnement mis en œuvre auprès des enfants victimes.

Public

Tout intervenant recevant des enfants victimes, personnel des associations d'aide aux victimes et des structures accueillant des enfants, personnels des établissements scolaires.

Administrateurs ad hoc.

Contenu

- **La clinique: le traumatisme psychique, les données épidémiologiques, les facteurs de risque, les formes de traumatisme.**
- **Les dispositifs de prise en charge**
 - Information sur l'urgence: les grands principes et les dispositifs,
 - Information sur le post-immédiat: les différents dispositifs (débriefting, groupe de paroles),
 - La place de chacun et l'articulation des partenaires,
 - La spécificité des interventions en milieu scolaire.

■ Présentation de situations

Formateurs

Jean-Michel Coq – psychologue clinicien, Maître de conférences Université de Rouen

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

30 et 31 mars 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants: 200 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €
- Tarif autre public: 500 €

Nombre de participants

15 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Souffrances et harcèlement moral au travail

Objectifs

Comprendre le processus de souffrance au travail et définir le harcèlement au travail pour mieux accueillir les victimes et mettre en place un réseau de partenaires pour une prise en charge complète et efficace.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- La souffrance au travail (historique, définition)
- Les sources de souffrances au travail (conjoncturelle, organisationnelle, humaines)
- Quelles conséquences sur les personnes : du stress au trauma
- Études de cas et de jurisprudence
- Accompagnement par les associations d'aide aux victimes (à partir de l'expérience de l'association Remaid à Valence)
- Création et animation d'un réseau de partenaires.

Formateurs

Susanna Lopez Dos Santos – avocate spécialisée en droit du travail, Paris
Mickaël Mayer – psychologue clinicien
Fabrice Delabroy – directeur de l'association INAVEM de Valence

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

19 et 20 novembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes



Accompagnement social des victimes

Objectifs

Connaître les différentes possibilités d'accompagnement des besoins sociaux des victimes liées à l'infraction.

Une infraction pénale peut en effet avoir des conséquences sociales (perte d'emploi, handicap...) nécessitant un accompagnement social et une orientation vers les bons interlocuteurs.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- Comprendre et analyser les besoins sociaux des victimes
- Panorama de l'aide sociale pour les victimes d'infractions
- Savoir proposer un accompagnement par les services sociaux et les différentes institutions
- Créer et animer un réseau de partenaires

Formateurs

Aurélié Clesse – assistante sociale
association INAVEM de Pau

Durée

1 jour soit 6 heures

Dates et Lieu

1^{er} juin 2015

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 100 € ■
- Partenaires : associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 150 €
- Tarif autre public : 250 €

Nombre de participants

15 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Accompagnement au procès

Objectifs

Connaître l'ensemble des actions à mettre en place lors d'un procès pour adapter l'accompagnement en fonction des attentes des victimes et des ressources de l'association.

Public

Directeurs, responsables d'association d'aide aux victimes, juristes et psychologues des associations d'aide aux victimes.

Contenu

■ Prise en compte de la place de la victime dans le procès pénal

■ La mise en place des dispositifs :

3 étapes

- Avant le procès

- Choix d'organisation du dispositif (par rapport aux différents types de saisines, selon les modes de procès)
- Les paramètres du procès
- Les aspects budgétaires et les conventionnements
- Quels acteurs
- Les réunions préparatoires

- Pendant le procès

- Quels acteurs de l'AAV
- Dans l'urgence et accompagnement simple
- Accompagnement dans la durée
- Accompagnement spécifique pour procès d'assises et grands procès

- Après le procès

- Vérifier le degré d'information des victimes notamment sur l'indemnisation et l'exécution des peines

- Proposition de suivi
- Relais éventuel vers le réseau
- Mémoire de frais

Formateurs

Isabelle Sadowski – référente juridique chargée de dossiers INAVEM

Carole Damiani – psychologue clinicienne Paris, chargée de mission INAVEM

Durée

1,5 jour soit 9 heures

Dates

12 novembre après-midi et 13 novembre 2015

Lieu

INAVEM

Délocalisation à la demande

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants: 150 € ■
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 225 € ■

Nombre de participants

15 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Événement grave : organisation des dispositifs de prise en charge

Contexte

Lors de la survenance d'un événement à caractère traumatique au sein d'une entreprise ou d'un groupe, les psychologues proposent un accompagnement adapté à la situation mais bien souvent, les premières personnes contactées ne sont souvent pas des psychologues et la demande d'un tel accompagnement est traitée par d'autres professionnels qui doivent être en mesure d'apporter une réponse structurée et rassurante à leur interlocuteur souvent démuné par la situation.

Objectifs

La formation a pour objectif de connaître les dispositifs de soins que le psychologue a à sa disposition pour répondre à la situation et d'apporter une première réponse suite à un premier contact souvent téléphonique.

Public

Directeurs, responsables d'association d'aide aux victimes, juristes, accueillants des associations, psychologues du travail, travailleurs sociaux, responsables des ressources humaines et toute personne ayant à répondre à une demande de mise en place de soins à destination des victimes d'un événement à caractère traumatique.

Contenu

■ Comprendre les victimes

- Classification des victimes
- Le stress (adapté, dépassé...)
- Le traumatisme : Les réactions immédiates - Le syndrome post-traumatique
- Les facteurs de risque

■ Les bonnes pratiques dans l'immédiat

■ Les différentes interventions et l'organisation des dispositifs d'accompagnement

- Les principes : la démarche proactive, le cadre, la continuité des soins
- Les soins psychiques dans l'immédiat : le « defusing »
- Le postimmédiat :

■ Les relais et les orientations

■ Cas pratiques et mises en situation

Formateurs

Carole Damiani – psychologue clinicienne Paris, chargée de mission INAVEM

Béatrice Mathieu – psychologue clinicienne Paris,

Durée

2,5 jours (1,5 jour + 1 jour) soit 15 heures

Dates et Lieu

17 septembre après-midi, 18 septembre et 7 décembre 2015 - INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 250 € ■
- Partenaires : associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 370 €
- Tarif autre public : 625 €

Nombre de participants

12 personnes

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Accidents collectifs : intervention et prise en charge

Objectifs

Mettre en œuvre une méthodologie de coordination des interventions et des prises en charge des victimes d'accidents collectifs en lien avec l'INAVEM, les prescripteurs et les autres associations.

Public

Directeurs d'association, chefs de service aide aux victimes, psychologues, intervenants des associations d'aide aux victimes.

Contenu

Cette formation a pour objectif de s'organiser en cas d'événements collectifs, de connaître les structures et de mieux articuler les interventions entre les différents partenaires.

Le contenu est en cours d'élaboration.

Coordination

Isabelle Sadowski – référente juridique chargée de dossiers INAVEM

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

23 et 24 novembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 € ■
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 € ■
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Communiquer sur son activité et travailler avec les médias
- Réparation du dommage corporel



LES COMPÉTENCES MÉTIERS

L'action des associations d'aide aux victimes se caractérise par un accompagnement global et pluridisciplinaire des victimes et par une connaissance transversale des problématiques rencontrées par les victimes permettant de proposer un accueil et une réponse de qualité. Au-delà des formations de base, certaines formations sont conçues pour des professionnels identifiés et abordent des techniques très précises.

En effet, chaque association d'aide aux victimes se compose d'une équipe de professionnels de profils divers (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) qui permet de répondre à l'ensemble des besoins des victimes.

Pour que chaque professionnel puisse aussi apporter une réponse précise et être le relais d'un autre, la réponse doit être professionnelle.

Ces formations se regroupent autour de 5 thèmes :

Le perfectionnement juridique

- Procédure pénale appliquée
- Accidents de la circulation
- Indemnisation des victimes d'infraction
- Réparation du dommage corporel
- Actualités du droit des victimes

Les interventions spécifiques des psychologues

- Techniques de débriefing
- Mise en place et animation de groupes de paroles pour victimes d'agression
- Traumatisme chez l'enfant et interventions du psychologue

Les pratiques de la médiation pénale

- Médiation pénale : principes et déroulement
- Médiation pénale en matière familiale

Les missions ciblées d'aide aux victimes

- Administrateur ad hoc pour mineurs victimes

Le management associatif

Communiquer sur son activité et travailler avec les médias

Objectifs

Acquérir les connaissances méthodologiques et les outils permettant d'organiser et d'assurer les relations de l'association avec la presse.

Public

Directeurs, chefs de service, bénévoles élus (Présidents, vice-présidents, secrétaires généraux...)

Contenu

- Les différents médias, l'organisation d'un journal, bâtir son fichier de contacts
- Le métier de journaliste
- Atelier : réussir un entretien avec un journaliste
- Rédiger un communiqué de presse
- Organiser une réunion de presse
- Outils de communication de l'INAVEM
- Victimes et médias.

Formateurs

Ariel Bamberger – consultante en communication – intervenante à l'Adéma (Association pour le développement du management associatif)

Olivia Mons – responsable communication INAVEM

Carole Damiani – psychologue clinicienne Paris, chargée de mission INAVEM

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

19 et 20 octobre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

350 €

Formation réservée aux directeurs et bénévoles élus des associations d'aide aux victimes adhérentes à l'INAVEM

Nombre de participants

15 personnes



Procédure pénale appliquée

Objectifs

Maîtriser les grands principes de la procédure pénale et les étapes de la procédure.

Public

Juristes confirmés

Contenu

- Les grands principes et les grandes étapes de la procédure pénale,
- Les droits des victimes dans la procédure pénale,
- L'application des peines,
- Exercices pratiques : études de dossiers.

Formateurs

Jean-Louis Croizier – Avocat général
Cour d'appel de Paris

Pascal Faucher – juge d'application des peines Bordeaux

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

du 21 au 23 octobre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 300 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 450 €
- Tarif autre public : 750 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



.....

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Indemnisation des victimes d'infractions
- Réparation du dommage corporel

Accidents de la circulation

Objectifs

Maîtriser la lecture des contrats d'assurance automobile et connaître les conséquences psychologiques et les suites pénales et civiles liées aux accidents de la circulation.

Public

Accueillant ayant de bonnes connaissances juridiques.

Contenu

- **Généralités sur l'assurance automobile**
- **La loi Badinter sur l'indemnisation**
 - Procédure d'offre
 - Nomenclature des postes de préjudices
 - Modalités d'indemnisation
 - Recours des tiers payeurs
- **Le bureau central français**
- **Comment bien orienter une victime de dommage corporel ?**
 - Illustration de la procédure et de la méthode d'indemnisation d'une victime d'un accident de la circulation au travers d'un cas pratique
 - La spécificité des victimes lourdement handicapées.
- **Le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires**
 - Son rôle,
 - Les conditions de saisine,
 - Cas pratiques.
- **Les suites pénales et civiles**
- **Les conséquences psychologiques**

Formateurs

Les intervenants du CDIA (Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance)

Marie-France Steinlé-Feuerbach – professeur de droit université de Colmar
Carole Damiani – psychologue clinicienne Paris, chargée de mission INAVEM

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

du 1^{er} au 3 avril 2015

Lieu

FFSA et INAVEM

Coût

Formation réservée aux adhérents et partenaires

- Adhérents INAVEM et étudiants: 150 €
- Associations (hors adhérents INAVEM), ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 450 €

Nombre de participants

15 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Réparation du dommage corporel
- Indemnisation des victimes d'infractions

L'indemnisation des victimes d'infractions

Objectifs

Connaître les dispositifs d'indemnisation des victimes d'infractions pénales.

Public

Accueillant ayant de bonnes connaissances du droit pénal.

Contenu

- Présentation des textes sur le droit à l'indemnisation
- La constitution des dossiers, présentation des requêtes
- Le déroulement de la procédure (phase transactionnelle, CIVI...)
- Le rôle du Fonds de Garantie
- Le SARVI
- Positionnement de l'avocat
- Le rôle de l'indemnisation dans la réparation de la victime
- Cas pratiques

Formateurs

Anne Ponseille – maître de conférences Montpellier

Anaïs Defosse – avocate Paris

Géraldine Allart – juriste Laval

Un représentant du **Fonds de Garantie**

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

30 novembre et 1^{er} décembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Réparation du dommage corporel
- Procédure pénale
- Actualités du droit des victimes

Réparation du dommage corporel

Objectifs

Comprendre le rôle des différents professionnels dans le cadre de la réparation du dommage corporel.

Public

Accueillant ayant de bonnes connaissances du droit pénal.

Contenu

- Les évolutions des systèmes indemnitaires
- La réparation intégrale
- Les outils documentaires
- L'audit préparatoire
- La démarche médico-légale et l'expertise
- La nomenclature Dintilhac
- Le dommage psychique (aspects juridiques)
- Les préjudices des victimes directes
- Les préjudices des victimes indirectes
- Les référentiels et barèmes
- Les recours des tiers payeurs
- Réforme et perspectives

Formateurs

Claude Lienhard – Professeur des Universités, avocat spécialiste en réparation du dommage
Jean-Claude Archambault – expert Cour d'appel de Paris et agréé Cour de Cassation

Durée

1 jour soit 6 heures

Dates

4 décembre 2015

Lieu

INAVEM
 Délocalisation à la demande

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants: 100 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 150 €
- Tarif autre public: 250 €

Nombre de participants

15 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Indemnisation des victimes d'infractions
- Procédure pénale
- Actualités du droit des victimes

Actualités du droit des victimes

Objectifs

Faire le point sur le droit positif en matière de droit des victimes suite aux différentes réformes - législatives, réglementaires et jurisprudentielles - mises en œuvre.

Public

Juristes ayant une bonne connaissance de l'aide aux victimes appliquée et de la procédure pénale.

Contenu

- **Rappels sur les textes et les grandes étapes du droit des victimes**
- **Les réformes mises en œuvre et ayant un impact sur les droits des victimes :**
 - Au stade de l'enquête
 - Au stade de l'instruction
 - Au stade du jugement
 - Au stade post-sentenciel
- **Les réformes en cours**

Ce programme est préparé en lien avec le Conseil scientifique de l'INAVEM.

Formateurs

Isabelle Sadowski – référente juridique chargée de dossier INAVEM

Durée

1 jour soit 6 heures

Dates et lieux

13 mars 2015

Lieu

INAVEM
Délocalisation à la demande

Coût

- Adhérents INAVEM et étudiants : 100 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 150 €
- Tarif autre public : 250 €

Nombre de participants

15 personnes



Techniques du débriefing

Objectifs

Savoir poser un diagnostic et des indications pour mettre en place un débriefing puis l'organiser et l'animer.

Cette formation se découpe en 2 parties : une partie théorique et deux jours de mises en situation.

Public

Psychologues cliniciens diplômés et psychiatres ayant au moins un an d'expérience dans l'accueil des victimes.

Contenu

- Classification des victimes
- Psychopathologie et clinique du stress et du traumatisme psychique
- Les principes fondamentaux de la psychothérapie post-traumatique,
- Les soins immédiats, le defusing
- Le débriefing collectif psycho dynamique: les objectifs, la méthode, la mise en pratique et ses limites
- Les indications du débriefing collectif
- L'organisation, le déroulement et l'animation du débriefing collectif
- Le débriefing individuel
- Cas pratiques, jeux de rôles

Formateurs

François Lebigot – psychiatre des armées

Carole Damiani – psychologue clinicienne Paris, chargée de mission INAVEM

Béatrice Mathieu – psychologue clinicienne Paris

Durée

4 jours soit 24 heures (2 x 2 jours)

Dates

11, 12 mars et 28,29 mai 2015

7, 8 octobre et 26 et 27 novembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 400 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 600 €
- Tarif autre public : 1 000 €

Nombre de participants

12 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Débriefing : perfectionnement
- Groupes de paroles
- Sensibilisation aux TCC

Sensibilisation à la prise en charge des victimes par la thérapie cognitive et comportementale

Objectifs

Mieux connaître la TCC avant de s'engager dans une formation.
Compléter ses outils d'intervention.
Affiner les indications d'orientation vers une TCC.

Public

Psychologues cliniciens et psychiatres.

Contenu

- **Introduction conceptuelle**
- **Évolution de la démarche**
- **Pratiques contemporaines :**
 - Techniques d'exposition
 - La réécriture des images mentales
 - La restructuration cognitive
 - La gestion des émotions
- **Cas pratiques**

Formateurs

Rosemarie Bourgault – psychologue clinicienne Paris

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

4 et 5 juin 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Mise en place et animation de groupes de paroles pour victimes d'agressions

Objectifs

Mettre en place et animer des groupes de paroles pour victimes d'agression.

Public

Psychologues cliniciens ayant au moins un an d'expérience dans l'accueil des victimes. Le psychologue peut être accompagné par un co-animateur.

Contenu

- **Rappels sur le traumatisme,**
- **Présentation de la méthode :**
mise en place, conditions et déroulement,
- **Apports thérapeutiques spécifiques des groupes de paroles,**
- **Échanges sur les pratiques de groupe,**
- **Présentation et discussion**

Formateurs

Jacques Roisin – psychologue clinicien
Belgique

Carole Damiani – psychologue clinicienne
Paris, chargée de mission INAVEM

Durée

2 jours soit 12 heures (2 x 1 jour)

Dates

27 janvier et 27 mai 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 200 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Débriefing
- Sensibilisation aux TCC

Médiation pénale : principes et déroulement

Objectifs

Connaître le cadre légal et associatif d'intervention et savoir mener une médiation pénale.

Public

Médiateurs pénaux nouvellement recrutés.

Contenu

- **Le cadre de la médiation**
- **Les acteurs de la médiation**
 - Les médiateurs
 - Les acteurs directs : les parties en conflit
 - Les acteurs indirects
- **Réflexions autour de la médiation**
- **Les techniques de médiation**
- **Les temps du processus de médiation**
- **Les différentes phases de la médiation**
 - Le travail préliminaire
 - La rencontre préliminaire
 - La réunion de médiation
 - L'accord de médiation
 - Le suivi de l'accord

Formateurs

Daniel Jullion – médiateur pénal et directeur de l'association INAVEM de Grenoble

Romain Bonnot – médiateur pénal et directeur de l'association INAVEM d'Audincourt

Durée

5 jours soit 30 heures

Dates

du 16 au 20 mars 2015

Lieu

INAVEM

Coût

Gratuit

Formation réservée aux salariés et bénévoles des associations d'aide aux victimes adhérentes à l'INAVEM.

Nombre de participants

12 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Médiation pénale famille
- Médiation pénale : perfectionnement
- RDV
- Mesures de justice restaurative

Médiation pénale en matière familiale

Objectifs

Savoir mener une médiation pénale liée à des différends familiaux.

Public

Médiateurs pénaux ayant déjà exercé.

Contenu

- Le cadre des médiations pénales pour différends familiaux
- Les questions relatives au droit de la famille et au divorce
- Les atteintes à l'autorité parentale : la non-représentation d'enfant et l'abandon de famille
- Point sur les violences conjugales
- Les relations entre les parties contributives au conflit
- Les entretiens en médiation
- Les conséquences chez les enfants
- Liaisons avec affaires civiles en cours
- Les enjeux d'un conflit interfamilial et la place du médiateur pénal
- La parole l'enfant
- Cas pratiques
- Mise en situation

Formateurs

Romain Bonnot – médiateur pénal et directeur de l'association INAVEM d'Audincourt

Durée

2 jours soit 14 heures

Dates

23 et 24 septembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 200 €
- Associations non-adhérentes : 300 €
- Formation réservée aux adhérents et aux associations pratiquant la médiation pénale

Nombre de participants

12 personnes

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Médiation pénale : perfectionnement
- RDV
- Mesures de justice restaurative



Médiation pénale : perfectionnement

Objectifs

Mettre en commun et harmoniser les pratiques professionnelles au sein d'une association ou d'un territoire en matière de médiation pénale à partir du code de déontologie et du guide de bonnes pratiques en médiation pénale

Public

Médiateurs pénaux ayant déjà exercé

Contenu

- Rappel du cadre et des étapes d'une médiation
- Travail d'analyse de dossiers de médiation
- Échanges par groupe sur les dossiers

Formateurs

Romain Bonnot – médiateur pénal et directeur de l'association INAVEM d'Audincourt

Durée

2 jours soit 14 heures

Dates

9 et 10 décembre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 200 €
- Associations non-adhérentes : 300 €
- Formation réservée aux adhérents et aux associations pratiquant la médiation pénale

Nombre de participants

12 personnes



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- RDV
- Mesures de justice restaurative

Administrateur ad hoc et mineurs victimes

Objectifs

Savoir mener une mission d'administrateur ad hoc.

Public

Administrateurs ad hoc nouvellement ou prochainement habilités.

Contenu

- Les attentes de la Chancellerie
- Le statut d'administrateur ad hoc
- Le rôle de l'administrateur ad hoc et l'exercice de la mission
- Méthodologie de l'audition de l'enfant
- Approches médicales, expertises
- Les liens entre l'avocat et l'administrateur ad hoc
- Les liens avec les magistrats

Cette formation peut être complétée par la formation « **Prise en charge des enfants victimes** »

Formateurs

Laure Lehugeur – magistrate
Aude Camagne – administrateur ad hoc
Maryse Le Men Régnier – magistrate
Catherine Bahuchet – avocate
Jean-Paul Potus – expert psychiatre
Noëlle Magaud-Voulland – psychologue clinicienne

Coordination :

Aude Camagne – administrateur ad hoc à l'association INAVEM de Marseille

Durée

4,5 jours soit 27 heures

Dates

du 28 septembre au 2 octobre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 450 €
- Partenaires (associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 675 €

Nombre de participants

12 personnes



LA JUSTICE RESTAURATIVE

La justice restaurative est un espace de dialogue de nature à offrir aux personnes impliquées, qui souffrent des répercussions du crime, la possibilité de se rencontrer pour en questionner le « pourquoi » et le « comment ». Ses promesses sont susceptibles de s'épanouir tant dans le champ de la prévention des conflits intersubjectifs que dans celui de la réaction sociale au phénomène criminel. Dans ce dernier cas, elles s'inscrivent, en totale complémentarité, au sein du système de justice pénale.

Processus dynamique, elle suppose la participation volontaire de tou(te)s celles et ceux qui s'estiment concerné(e)s par le conflit de nature criminelle, afin de négocier, ensemble, par une participation active, en la présence et sous le contrôle d'un « tiers justice » et avec l'accompagnement éventuel d'un « tiers psychologique et/ou social », les solutions les meilleures pour chacun, de nature à conduire, par la responsabilisation de tous les acteurs, à la restauration de chacun, au retour, plus globalement, à l'harmonie sociale.

Il découle de cette définition que la justice restaurative n'est en aucun cas orientée vers le pardon, qu'elle n'a aucune intention thérapeutique et que la spiritualité qui l'anime n'a aucune prétention prosélyte. De réinvention anglo-saxonne, elle doit s'adapter au contexte culturel de notre pays. Il importe de souligner que le processus même que mettent en œuvre les rencontres restauratives, au sens large, est aussi important que la rencontre elle-même, selon les situations à prendre en compte.

En aucun cas opposée à la sanction de l'acte et à la réparation indemnitaire de la victime, de la seule compétence du juge pénal, elle n'a pas davantage pour ambition de conduire, directement, à des aménagements de peine ou à des réparations matérielles particulières.

Chaque participant vient y cheminer, à son rythme, selon ses besoins, ses attentes, ses aptitudes avec le soutien, le cas échéant, de leurs proches et/ou de membres de leurs communautés d'appartenance. Il va sans dire que le professionnalisme, spécifique et abouti, des intervenant(e)s est la clé de voûte de la justice restaurative.

Pour la mise en place de ces formations, l'INAVEM a signé une convention de partenariat avec l'Institut français pour la justice restaurative présidé par Robert Cario avec pour objectif de vous proposer des formations sur différentes mesures de justice restaurative :

- Les rencontres détenus victimes (RDV)
- Les rencontres condamnés victimes (RCV)
- Les conférences restauratives
- Les cercles restauratifs (CR)
- Les cercles de soutiens et de responsabilité (CSR)

En parallèle, se développe une formation à destination des représentants de la communauté en justice restaurative.

Notre partenaire



www.justicere Restaurative.org

Enjeux et animation des rencontres détenus victimes (RDV)

Qu'est-ce qu'une RDV ?

C'est un espace de parole où des victimes et des détenus, qui ne se connaissent pas, peuvent se rencontrer et s'exprimer librement sur leurs émotions, les souffrances consécutives au crime, les questions sur les faits restées sans réponse, sur leur avenir. Déjà mis en place dans de nombreux pays, ce type de rencontre est une réponse nouvelle en vue d'aider à la réparation globale de la victime et à la responsabilisation des auteurs. La reconquête de leur dignité devient un puissant vecteur d'apaisement et de réintégration sociale harmonieuse.

Objectifs

Savoir mettre en place et animer des rencontres détenus victimes.

Public concerné

Intervenant(e)s ayant déjà une expérience en justice restaurative, en médiation, en animation de groupes de parole et/ou maîtrisant les méthodologies d'écoute et d'entretien ; bénévoles formés.

Contenu

- Rôle des différents acteurs,
- Préparation des rencontres avec les victimes et avec les personnes détenues (attentes, objectifs, limites),
- Organisation des rencontres,
- Travail sur les étapes clés des rencontres.

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances
Présentation de la méthodologie du dispositif
Retours d'expériences
Jeux de rôles, mises en situation

Formateurs

Robert Cario – Professeur de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'IFJR.

Paul M'banzoulou – Directeur de la Recherche et de la Documentation à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), Directeur du Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire (CIRAP).

Catherine Rossi – Professeure à l'Université Laval à Québec, chercheuse au Centre International de Criminologie Comparée, formatrice et membre du conseil d'administration du Centre de services de justice réparatrice (CSJR), vice-présidente de l'IFJR.

Durée

5 jours soit 30 heures

Dates

du 12 au 16 octobre 2015

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents INAVEM : 400 €
- Partenaires : 500 €
Formation maintenue à 12 participants



Parcours de formation

- Médiation pénale
- Mesures de justice restaurative

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Les rencontres condamnés victimes (RCV)

Qu'est-ce qu'une RCV ?

C'est un espace de parole où des victimes et des condamnés en milieu ouvert, qui ne se connaissent pas, peuvent se rencontrer et s'exprimer librement sur leurs émotions, les souffrances consécutives au crime, les questions sur les faits restées sans réponse, sur leur avenir.

Déjà mise en place dans de nombreux pays, ce type de rencontre est une réponse nouvelle en vue d'aider à la réparation globale de la victime et à la responsabilisation des auteurs. La reconquête de leur dignité devient un puissant vecteur d'apaisement et de réintégration sociale harmonieuse.

Objectifs

Mettre en place et animer des rencontres condamnés victimes.

Public

Intervenant(e)s ayant déjà une expérience en justice restaurative, en médiation, en animation de groupes de parole et/ou maîtrisant les méthodologies d'écoute et d'entretien ; bénévoles formés.

Contenu

- Rôle des différents acteurs,
- Préparation des rencontres avec les victimes et avec les personnes détenues (attentes, objectifs, limites),
- Organisation des rencontres,
- Travail sur les étapes clés des rencontres.

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances
Présentation de la méthodologie du dispositif
Retours d'expériences
Jeux de rôles, mises en situation

Formateurs

Robert Cario – Professeur de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'IFJR.

Paul M'banzoulou – Directeur de la Recherche et de la Documentation à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), Directeur du Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire (CIRAP).

Catherine Rossi – Professeure à l'Université Laval à Québec, chercheuse au Centre International de Criminologie Comparée, formatrice et membre du conseil d'administration du Centre de services de justice réparatrice (CSJR), vice-présidente de l'IFJR.

Durée

5 jours soit 30 heures

Dates et lieu

À définir

Coût

- Adhérents INAVEM : 400 €
 - Partenaires : 500 €
- Formation maintenue à 10 participants



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Médiation pénale
- Mesures de justice restaurative

La médiation restaurative

Qu'est-ce que la médiation restaurative (MR) ?

La médiation restaurative concerne principalement les situations de crimes graves et sérieux. Elle implique les protagonistes directs (ou les proches de la victime) et est susceptible de conduire, ou non, à une rencontre en face-à-face.

Mise en œuvre après le déclenchement des poursuites, elle peut se dérouler tout au long du processus pénal, lors de l'exécution des peines, voire au-delà, selon attentes, les aptitudes et besoins des intéressés identifiés par le/les médiateurs/animateurs.

Au regard de la gravité des faits et de leurs conséquences, de l'ampleur des souffrances et de leurs répercussions, le processus de médiation restaurative peut se dérouler sur une période plus ou moins longue. Il requiert des compétences très abouties et spécialement adaptées du médiateur/animateur en charge de la mise en œuvre de la médiation restaurative.

Objectifs

Mettre en place et animer des médiations restauratives.

Public

Intervenant ayant déjà une grande expérience en justice restaurative, en médiation et maîtrisant les méthodologies d'écoute et d'entretien.

Contenu

- Rôle des différents acteurs,
- Préparation des rencontres avec les victimes ou ses proches d'une part, avec l'infacteur d'autre part (attentes, objectifs, aptitudes, limites)
- Travail sur le processus des rencontres,
- Organisation des rencontres

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances
Présentation de la méthodologie du dispositif
Retours d'expériences
Jeux de rôles, mises en situation

Intervenants

Robert Cario – Professeur de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'IFJR.

Antonio Buonatesta – Fondateur/ médiateur au sein de Médiante, Namur (Belgique).

Catherine Rossi – Professeure à l'Université Laval à Québec, chercheuse au Centre International de Criminologie Comparée, formatrice et membre du conseil d'administration du Centre de services de justice réparatrice (CSJR), vice-présidente de l'IFJR. et/ou **Serge Charbonneau** - Directeur du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ), Montréal.

Durée

5 jours soit 30 heures

Dates et lieu

À définir

Coût

- Adhérents INAVEM : 400 €
 - Partenaires : 500 €
- Formation maintenue à 10 participants

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Médiation pénale
- Mesures de justice restaurative

Les conférences restauratives

Qu'est-ce qu'une conférence restaurative ?

Encore dénommée Conférence du groupe familial, la conférence restaurative s'adresse aux infracteurs mineurs comme aux adultes. Elle poursuit les mêmes objectifs que la médiation restaurative mais réunit un nombre plus diversifié de participants autour de l'infracteur, de la victime et du médiateur/animateur. Se joignent à eux toutes les personnes ou institutions ayant intérêt à la régulation du conflit et/ou susceptibles d'apporter un support quelconque : amis, référents de l'une ou l'autre des personnes en qui l'on a une particulière confiance ou dont on respecte l'opinion, représentants d'institutions éducatives, judiciaires, sanitaires ou sociales.

La conférence permet d'envisager ainsi les caractéristiques du soutien que l'environnement familial ou social est susceptible d'apporter aux intéressés. En ce sens, des propositions peuvent être formulées à l'égard de l'infracteur, en vue de l'aider à modifier, à l'avenir, son comportement et à réparer les torts causés à la victime ou à la communauté. De la même manière, la prise en compte des répercussions du crime sur la vie de la victime, de ses proches et/ou de leur(s) communauté d'appartenance est de nature à consolider leur reconstruction harmonieuse et durable.

Objectifs

Mettre en place et animer des conférences restauratives de groupe.

Public

Intervenant(e)s ayant déjà une expérience en justice restaurative, en médiation, en animation de groupes de parole et/ou maîtrisant les méthodologies d'écoute et d'entretien ; bénévoles formés.

Contenu

- Rôle des différents acteurs du dispositif,
- Préparation des rencontres avec les victimes et/ou ses proches, avec les mineurs/majeurs poursuivis ou condamnés et/ou leurs proches ainsi qu'avec les personnes « de confiance » qui seraient susceptibles d'y participer (identification des attentes de chacun, objectifs poursuivis, limites à leur participation),
- Organisation des rencontres,
- Travail sur les étapes clés des rencontres.

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances
Présentation de la méthodologie du dispositif
Retour d'expériences
Jeux de rôles, mises en situation

Coordination

Robert Cario – Professeur de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'IFJR.

Durée

5 jours soit 30 heures

Dates et lieu

Informations sur www.inavem.org

Coût

- Adhérents INAVEM: 400 €
 - Partenaires: 500 €
- Formation maintenue si 10 participants

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Parcours de formation

- Médiation pénale
- Mesures de justice restaurative

Les cercles restauratifs

Qu'est-ce qu'un cercle restauratif ?

Le cercle restauratif peut être envisagé à l'initiative des personnes impliquées ou de l'autorité judiciaire lorsqu'aucune poursuite n'est envisageable, lorsque l'action publique engagée doit s'éteindre ou lorsque les faits sont prescrits.

C'est un espace de parole où victimes et/ou infracteurs ainsi que leurs proches et les membres de la communauté qui se sentent concernés peuvent se rencontrer et s'exprimer librement. Ils y parlent de leurs émotions, des souffrances consécutives au crime, des questions sur les faits restées sans réponse, de leur avenir.

Le cercle restauratif est une réponse originale destinée à favoriser la réparation globale des intéressés, alors même que l'action pénale ne peut pas/plus prospérer. La reconquête de leur dignité devient un puissant vecteur d'apaisement et de réintégration sociale harmonieuse.

La présence de proches et de membres de la communauté au sein du cercle apparaît essentielle en tant que soutien affectif mais aussi au regard des engagements qu'ils seront susceptibles de prendre au bénéfice des personnes directement affectées par les répercussions du crime, d'ordre personnel, familial, professionnel, culturel et plus largement social.

N.B. – Les CR ne doivent pas être confondus avec les « Cercles de détermination de la peine »

Objectifs

Mettre en place et animer des cercles restauratifs.

Public

Intervenant(e)s ayant déjà une expérience en justice restaurative, en médiation, en animation de groupes de parole et/ou maîtrisant les méthodologies d'écoute et d'entretien ; bénévoles formés.

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Contenu

- Rôle des différents acteurs,
- Préparation du cercle avec les participants (attentes, objectifs, limites),
- Organisation du cercle,
- Travail sur les étapes clés du déroulement du cercle.

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances
Présentation de la méthodologie du dispositif
Retours d'expériences
Jeux de rôles, mises en situation

Coordination

Robert Cario – Professeur de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'IFJR.

Durée

5 jours soit 30 heures

Dates et lieu

Informations sur www.inavem.org

Coût

- Adhérents INAVEM : 400 €
 - Partenaires : 500 €
- Formation maintenue si 10 participants



Parcours de formation

- Médiation pénale
- Mesures de justice restaurative

Les cercles de soutien et de responsabilité (CSR)

Qu'est-ce qu'un CSR ?

Les Cercles de soutien et de responsabilité s'adressent aux condamnés libérés en fin de peine, sans accompagnement sociojudiciaire particulier. Ces condamnés sont considérés comme présentant un haut risque de récidive, d'autant plus important qu'ils évoluent dans un très grand isolement social. Initialement réservés aux condamnés pour infractions de nature sexuelle, ils visent désormais toutes les infractions graves, tant leurs effets positifs semblent considérables en termes de resocialisation réussie des condamnés comme de moindre risque de victimisation pour la communauté.

Sur proposition du professionnel chargé de coordonner les CSR, après accord du détenu et vérification de l'éligibilité de son cas, le Cercle est mis en place, avant la sortie de prison. De manière particulièrement attentive et assidue, des membres bénévoles de la communauté (de 3 à 5 généralement, spécialement recrutés et formés) rencontrent le condamné (membre principal) et décident, ou non, de s'engager dans le cercle. Ce « cercle intérieur » (ou d'accompagnement) entoure de manière soutenue l'intéressé de sa sortie jusqu'à la reconquête la plus complète possible de son autonomie.

En cas de difficultés particulières, un second cercle (« cercle extérieur » ou « ressource ») tente d'y apporter des solutions. Il est également composé de bénévoles appartenant à diverses branches d'activités : psychologues, policiers, agents pénitentiaires, travailleurs sociaux, chefs d'entreprise, avocats, notamment.

Objectifs

Mettre en place et animer des Cercles de soutien et de responsabilité.

Public

Intervenants bénévoles souhaitant participer à cette mesure restaurative, ayant déjà une expérience en médiation, en animation de groupes de parole et/ou maîtrisant les méthodologies d'écoute et d'entretien.

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Contenu

- Rôle des différents acteurs,
- Préparation des rencontres avec le sortant de prison (membre principal)
- Formation des bénévoles du premier cercle (accompagnants),
- Préparation des membres bénévoles du second cercle (cercle ressources)
- Organisation des rencontres avant et à la sortie de prison.

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances
Présentation de la méthodologie du dispositif
Retour d'expériences
Jeux de rôles, mises en situation

Intervenants

Robert Cario – Professeur de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'IFJR.

Jean-Jacques Goulet – Fondateur des CSR au Québec

Florent Cochez – psychiatre, responsable du CRIAVS Aquitaine, partenaire du programme européen COSA

Coordonnateur SPIP et membre bénévole de CSR

Durée

5 jours soit 30 heures

Dates et lieu

Informations sur www.inavem.org

Coût

- Adhérents INAVEM : 400 €
 - Partenaires : 500 €
- Formation maintenue si 10 participants

Parcours de formation

- Médiation pénale
- Mesures de justice restaurative

Formation des représentants de la communauté en justice restaurative

Contexte

La mise en œuvre de la plupart des mesures de justice restaurative suppose une participation, plus ou moins active selon les mesures, de bénévoles appartenant aux communautés dans lesquelles évoluent les personnes confrontées au crime. L'inclusion dans la réponse restaurative de ceux que l'on dénomme parfois les représentants de la « société civile » conforte l'œuvre de justice comme étant bien « l'affaire de tous ». Les représentants de la communauté associés, à des qualités, aux rencontres restauratives (au sens large) ont pour rôle, sans interférence avec celui des animateur(e)s, de manifester par leur présence l'intérêt porté par la société à la réparation la plus complète des répercussions du conflit né de l'infraction, d'encourager et d'accompagner les participants dans leur implication, de promouvoir ainsi la reconstruction du lien social. Ils pourront encore témoigner auprès de leurs communautés d'appartenance, le cas échéant, de l'équité du processus restauratif et des bénéfices induits pour la plupart des participants.

Objectifs

Former des personnes bénévoles au rôle de représentant de la communauté en justice restaurative.

Public

Toute personne soucieuse de s'associer à la mise œuvre de mesures de justice restaurative.

Contenu

- Généralités sur la justice restaurative
- Principales définitions (bénévole, représentant, communauté, société civile)
- Choix et statut des bénévoles
- Préparation des rencontres restauratives et rôle(s) à tenir.

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances
Éléments de méthodologie de l'écoute et de l'intervention en justice restaurative
Retours d'expériences
Jeux de rôles, mises en situation

Intervenants

Robert Cario – Professeur de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'IFJR.

Catherine Rossi – Professeure à l'Université Laval à Québec, chercheuse au Centre International de Criminologie Comparée, formatrice et membre du conseil d'administration du Centre de services de justice réparatrice (CSJR), vice-présidente de l'IFJR.

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates et lieu

Informations sur www.inavem.org

Coût

- Adhérents INAVEM: 250 €
 - Partenaires : 350 €
- Formation maintenue si 10 participants



Parcours de formation

- Médiation pénale
- Mesures de justice restaurative

Modules complémentaires

De tels modules sont conçus pour offrir aux intervenant(e)s, professionnels ou bénévoles, ayant déjà bénéficié de l'une des formations précédemment proposées, de parfaire leurs pratiques pour la mise en œuvre d'une autre mesure restaurative.

S'adressant en ce sens à des stagiaires sensibilisés aux généralités théoriques et praxéologiques de la justice restaurative, ce module se développe sur trois journées, reprenant les caractéristiques de la mesure visée par la formation de référence.

Par exemple, si vous avez déjà suivi la formation RDV et que vous souhaitez suivre la formation en médiation restaurative, vous pouvez ne pas participer aux deux premiers jours du module sur la médiation restaurative.

Coût pour 3 jours de formation

- Adhérents INAVEM: 250 €
- Partenaires: 350 €

Modules d'analyse des pratiques

De tels modules sont conçus pour offrir aux intervenant(e)s, professionnel (le)s ou bénévoles qui, après avoir reçu préalablement la formation correspondante, ont ensuite mis en place l'une des mesures restauratives évoquées dans ce catalogue de formation. Ils sont destinés à produire des échanges entre les intervenant(e)s à partir de leurs retours d'expériences concrètes. Tant d'un point de vue théorique que praxéologique, il s'agira alors d'interroger les pratiques mises en œuvre, leurs atouts et leurs limites afin d'améliorer continuellement les protocoles, les processus et les bénéfices des rencontres

restauratives (entendues au sens large). Ces modules de perfectionnement se font sur 3 jours.

Coordination

Robert Cario – Professeur de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'IFJR.

Coût

- Adhérents INAVEM: 250 €
- Partenaires: 350 €

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Disponible sur www.inavem.org

Nom : Prénom :
Association ou organisme :
Adresse professionnelle :
Code postal : Ville :
Téléphone : Télécopie :
Mail :
Date de naissance :
Formation initiale :
Fonction : Statut : ☐ Bénévole ☐ Salarié ☐ Étudiant
Date d'entrée dans la structure :

Titre de la formation :
Date :
Quelles sont vos attentes ?
.....
Formations suivies à l'INAVEM :
.....
.....

Paieement - Facturation

L'inscription doit être accompagnée du règlement ou des modalités de prise en charge

- ☐ Par l'association ☐ Par le stagiaire
☐ Par l'OPCA ☐ Par un autre organisme

Préciser les coordonnées si différentes de l'adresse professionnelle :
.....

Coût : €

Le

Signature du participant

Signature de l'employeur

Modalités d'inscription

INFORMATIONS PRATIQUES

L'INAVEM est une association loi 1901 - n° Siret: **339 175 705 00054** - exonérée de TVA.

L'organisme de formation continue est inscrit à la Préfecture de la région Île de France sous le numéro de déclaration d'existence **11754528775**.

Pour vous inscrire, merci :

- 1 – de photocopier, de remplir le formulaire d'inscription en ligne,
- 2 – de l'imprimer,
- 3 – et de l'envoyer **accompagné du règlement ou des modalités de prise en charge par un autre organisme** par courrier à :
INAVEM – 27, avenue Parmentier 75011 Paris

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE SANS CES ÉLÉMENTS.

Nous vous informons de l'organisation de la formation au minimum dans les 15 jours précédant la session.

EN CAS DE DÉSISTEMENT DE VOTRE PART :

En cas de désistement intervenant moins de 5 jours ouvrés avant la formation, une facture de 30 € par stagiaire vous sera adressée et le chèque émis vous sera alors retourné après paiement de cette nouvelle facture.

Merci de vous assurer que la formation a bien lieu
avant de prendre vos billets de transport.

Toutes les dates sont sur [www.inavem.org/rubrique Formation](http://www.inavem.org/rubrique%20Formation)

+ Créée en 1986, la Fédération nationale des associations d'aide aux victimes INAVEM promeut et développe l'aide et l'assistance aux victimes, les pratiques de médiation et tout autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes, ainsi qu'à la cohésion sociale notamment par des mesures de justice restaurative. +

+ Elle fédère 135 associations sur l'ensemble du territoire français, qui représentent plus de 700 lieux d'accueil pour les victimes. +

+ Les associations aident TOUTES les victimes d'infractions; un accompagnement global et pluridisciplinaire est proposé par des professionnels formés, salariés et bénévoles. +

+ Les objectifs des associations d'aide aux victimes sont:

- + l'accueil et l'écoute des victimes d'atteintes à la personne ou aux biens,
- + l'information sur les droits et l'accompagnement social des victimes,
- + l'aide psychologique.

+ Un numéro national d'aide pour les victimes et les professionnels +



Numéro non surtaxé

**être écouté
être aidé**

7 jours sur 7

08 842 846 37

www.inavem.org / www.justice.gouv.fr



FÉDÉRATION NATIONALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION

27, AVENUE PARMENTIER – 75011 PARIS